

expert dans ce domaine, a présenté diverses instances à des comités et à des députés afin de leur faire comprendre pourquoi, à son avis, cette société devrait être une société de la Couronne au lieu d'une société privée. J'aimerais me reporter au compte rendu pour un moment. C'est cette mesure qui nous a été soumise la première à notre retour de vacances. Le député de Selkirk a exposé les raisons pour lesquelles notre parti s'oppose à ce bill. Il a proposé un amendement qu'on peut trouver à la page 7505 du hansard du 14 avril. Dans son discours, le député avait dit:

... si l'industrie en cause est le système nerveux de notre société, comment peut-il justifier la forme hybride ... privée et en quoi consiste son étrange combinaison. Même le ministre est incapable de nous dire exactement dans quelle proportion la propriété publique et les entreprises d'exploitation de télécommunications seront représentées au sein de la société et dans quelle mesure les actions seront souscrites.

Puis, le député a poursuivi en disant que ce système nerveux central devrait être réglementé par le public, que toute autre solution était complètement inacceptable. Je suis entièrement d'accord avec le député de Selkirk, qui a déclaré trouver cette disposition assez étonnante, et c'est pour cette raison qu'il a présenté un amendement semblable à celui dont nous sommes saisis. L'amendement a été rejeté, les créditistes ayant voté avec les néo-démocrates, tandis que les libéraux et les conservateurs ont voté contre l'amendement. J'ai déjà dit bien des fois à la Chambre qu'il n'y a absolument aucune différence entre le parti conservateur et le parti libéral dans ce domaine, et mes dires ont été justifiés par le rejet de cette motion fort raisonnable, par le vote combiné des conservateurs et des libéraux.

On pourrait se demander pourquoi nous hésitons tant à accepter certains amendements et bills dont la Chambre est saisie. Toutefois, en examinant les structures financière et économique des sociétés qui demandent la permission d'exploiter un satellite de communications, on a de bonnes raisons de s'inquiéter. Les membres de notre parti n'hésitent pas du tout à adopter les bills concernant les compagnies d'assurances dont la Chambre est saisie, si ces compagnies indiquent que, dans peu de temps elles appartiendront à des Canadiens, sinon, nous n'adoptons pas le bill sans le débattre. Nous nous trouvons exactement dans la même situation en ce qui concerne le présent bill.

Le ministère des Communications compte parmi son personnel des experts qui ont toute la compétence voulue pour s'occuper des communications dans notre pays. Nous devrions, à mon avis, leur donner tout notre appui au lieu de faire venir des experts de l'extérieur

pour contrôler un domaine dont la responsabilité doit incomber au gouvernement fédéral. J'ai eu des contacts avec quelques-uns des fonctionnaires supérieurs du domaine des communications et je puis assurer à la Chambre que le Canada devrait être très fier d'avoir à son service des gens d'une telle compétence pour exploiter un réseau de communications comme celui-ci.

• (12.40 p.m.)

Je suis étonné d'entendre le ministre des Postes et des Communications (M. Kierans) déclarer à la Chambre que nous ne devons pas créer une société de la Couronne pour diriger ces nouveaux média de communication. J'espère toujours que le ministre et le gouvernement voudront bien accepter l'amendement à l'étude et établir une société de la Couronne. Cela doit se faire avant d'engager des experts du secteur privé. Si le ministre consent à mettre sur pied une société de la Couronne, je crois que les Canadiens auront un bien meilleur service. L'appareil proposé dans le projet de loi à l'étude n'est pas aussi souhaitable, à mon avis, qu'une société de la Couronne le serait.

Je dois dire au ministre pourquoi je crains la participation de sociétés de l'extérieur dans ce domaine. Je vais commencer par lire un extrait d'un article paru dans le *Globe and Mail* du mardi 25 mars 1969. L'article a pour titre: «Telesat Canada ownership is likely to be split», et dit ceci notamment:

Les actions dans le système de télécommunications par satellite, Télésat Canada, appartiendront au gouvernement fédéral, aux compagnies d'exploitation de télécommunications au Canada et au public, selon des pourcentages qui n'ont pas encore été déterminés, d'après les renseignements préliminaires sur le projet de loi déposé aux Communes.

Les entreprises d'exploitation, Trans-Canada Telephone System et les services de télécommunications du CN et du CP, avaient, à l'origine, proposé de construire et d'exploiter elles-mêmes le satellite et le réseau terrien, mais par la suite, elles ont exhorté le gouvernement à partager la propriété avec elles, par l'intermédiaire d'un organisme de la Couronne.

Un peu plus loin, on peut lire ce qui suit:

Le nombre d'actions mis à la disposition de chacune des entreprises d'exploitation mentionnées dans le bill sera probablement restreint.

Cette dernière affirmation m'inquiète. Me souvenant des dispositions du bill, j'ai décidé de faire des recherches un peu plus approfondies. Je voulais savoir si mes craintes étaient motivées. L'article continue ainsi:

... la Power Corp. of Canada Ltd., Montréal, et la Niagara Television Ltd., d'Hamilton, qui avaient d'abord proposé de construire et d'exploiter elles-mêmes un satellite, ne pourraient détenir plus de 5 p. 100 des actions publiques.